

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 DU 1138 Protocole d'accord avec la RATP relatif aux engagements sur le logement à Paris.

MM. Ian BROSSAT et Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le pacte « Logement pour tous » signé le 23 juin 2014, entre la Ville de Paris et les principaux acteurs de l'immobilier, privés et publics, dont la RATP, avec l'objectif de créer, par la production neuve et la transformation, 10.000 logements par an pour toutes les catégories de population ;

Vu le projet de protocole ;

Considérant que les engagements pris dans ce protocole visent à favoriser la production de logements, notamment sociaux, sur les emprises RATP du territoire parisien ;

Vu le projet de délibération en date du 2 décembre 2014 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'autoriser la signature du protocole susvisé ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 1^{er} décembre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 1^{er} décembre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 1^{er} décembre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 1^{er} décembre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 1^{er} décembre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 4 décembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par MM. Ian BROSSAT et Jean-Louis MISSIKA au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer le protocole d'accord avec la RATP relatif aux engagements sur le logement à Paris.